



Casier judiciaire n°3 suite à un vol à l'étalage

Par **Lucie29061984**, le **27/10/2008** à **22:49**

Bonjour,

J'aurais souhaité savoir si suite à un vol à l'étalage d'une valeur de 45€ d'un jeune de 24 ans (et n'ayant jamais eu de soucis avec la justice auparavant), ce fait s'inscrit sur le casier judiciaire ?

Une semaine après les faits il vient de recevoir une convocation au commissariat pour photos et empreintes. Très inquiet, dans quel but est cette demande ?

En effet, la demande du casier judiciaire lui est demandé pour son métier d'avenir ? Soucieux des préjudices futurs merci par avance de me tenir informer des conséquences.

Merci encore.

Par **JamesEraser**, le **28/10/2008** à **17:58**

[citation]Une semaine après les faits il vient de recevoir une convocation au commissariat pour photos et empreintes. Très inquiet, dans quel but est cette demande ?[/citation]

Alimenter les fichiers anthropométriques (Stic ou Judex) Faed et Fnaeg

C'est une obligation pour les enquêteurs

Experatooment